

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2008
Publication : 04/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG - 2008 - 3 - 8 - 1
Séance du vendredi 27 juin 2008

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME DES AIDES AUX ETUDIANTS (E 054)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération 2008/1 - 8^{ème} /02 du Conseil Général du 13 décembre 2007, relative à la politique des Collèges et des Actions Educatives en 2008,
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges, Langue et Cultures Régionales du 20 mai 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le règlement des aides aux étudiants (E 054) pour l'année universitaire 2008/2009 joint en annexe au rapport.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER